

AFFAIRE N° 2

BUDGET PRIMITIF DES CANTINES SCOLAIRES.
EXERCICE 1984

000086

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1984.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 39 432 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles :	DE PENSES	Pour mémoire budgets précédents	Propositions
601	Alimentation	17 125 843,60	15 550 000,00
602	Habillement	50 000,00	50 000,00
604	Combustibles	830 000,00	480 000,00
605	Produits d'entretien	322 000,00	250 000,00
609	Fournitures diverses	75 000,00	50 000,00
611	Rémunération du personnel temporaire (Cantinières)	10 185 000,00	11 795 000,00
615	Rémunérations diverses (Surveillantes)	3 716 000,00	4 350 000,00
618	Charges Sociales	5 365 000,00	6 100 000,00
618-9	Cotisations au C.F.P.C.	128 000,00	180 000,00
657	Subvention au C.A.S.P.E.C.	344 000,00	170 000,00
631	Réparation, entretien	60 000,00	80 000,00
633	Petit matériel	100 000,00	120 000,00
662	Insertions, fourniture de carnets de bons	95 000,00	95 000,00
828	Titres admis en non valeur et annulés	200 000,00	150 000,00
874	Charges exceptionnelles	12 000,00	12 000,00
	TOTAL	38 651 843,60	39 432 000,00
Articles :	RECETTES	Pour mémoire budgets précédents	Propositions
700	Vente de produits (eaux grasses)	54 000,00	58 000,00
704	Portions payantes	2 600 000,00	1 500 000,00
704BIS	Reversements C.E.S. et F.P.P.	400 000,00	455 000,00
7360	Subvention communale	13 515 000,00	15 500 000,00
7371	Participation du FASO (Personnel)	5 483 956,50	6 358 000,00
7372	Participation du FASO (fonctionnement)	13 155 777,80	15 261 000,00
799	Recettes exceptionnelles (Trois Bassins - Garderies)	1 500 000,00	300 000,00
820	Résultat ordinaire reporté	1 946 109,30	
	TOTAL	38 651 843,60	39 432 000,00

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets aux voix le rapport ci-dessus./.

- Affaires Générales : avis favorable. La Commission note que le nombre de rationnaires a diminué de 1 000 unités environ.

- Finances : la Commission des Finances n'accorde au B.P. 1984 des Cantines qu'une subvention de 15 500 000 F. Elle pense néanmoins, compte tenu de la diminution du nombre de rationnaires, que le Service des Cantines Scolaires devrait pouvoir boucler son année.

M. ANNETTE - En ce qui concerne ce budget, nous voyons que le FASO progresse de 16 %, puisque sa participation est de 21 619 000 F pour 18 635 000 l'année précédente. Est-ce bien exact ?

M. Marcel HOARAU - Ce sont des prévisions.

M. ANNETTE - Vous prévoyez donc une augmentation du FASO.

LE MAIRE - Pour ce qui concerne les cantines scolaires, oui ; cela a toujours été.

M. ANNETTE - J'ai lu dans une revue que vous éditez : "Il est d'ailleurs à noter que le FASO baissant d'année en année, la subvention de la municipalité accuse une nette tendance à l'augmentation, ce qui entraîne pour la Commune l'obligation d'appliquer un tarif des repas...".

Dans ce budget que vous nous proposez -qui est donc une prévision que vous venez de faire- la subvention de la Commune augmenterait de 14,7 % et celle du FASO de 16 %. Je pense donc que sur ce problème des cantines, le FASO ne se désengage pas ; au contraire, puisque les postes de dépenses ne progressent pratiquement pas. Si vous faites cette prévision, c'est qu'elle est sérieuse et que vous estimez que le FASO ira dans ce sens. Il n'y a donc pas de désengagement du FASO en ce qui concerne les cantines scolaires.

LE MAIRE - On n'a jamais parlé du FASO Cantines scolaires qui s'est désengagé. On a parlé de FASO dans son ensemble qui stagnait. Nous pensons que la partie cantines scolaires progresserait ainsi.

M. ANNETTE - Je crois que vous avez raison de penser ainsi, puisque comme vous le savez le FASO a été redistribué... Mais votre article induit les lecteurs un peu en erreur puisque la participation du FASO sera vraisemblablement celle-là.

M. GERARD Marc - Il est vrai que la participation du FASO pour les cantines scolaires n'est pas écrêtée, mais en ce qui concerne le FASO dans sa globalité, qui devrait suivre normalement le pourcentage d'augmentation appliqué aux allocations familiales -puisque le FASO, initialement était alimenté par 48,5 % des allocations familiales- est restée malheureusement bloquée depuis des années ; cette masse n'a pas suivi l'augmentation des allocations familiales. Pour l'année dernière, au niveau du Département, nous avons perdu 380 millions, c'est-à-dire de quoi faire l'équivalent du port actuel de la Pointe des Galets. C'est de cela dont nous parlons. Nous ne disons pas que pour les cantines cela diminue, mais, dans sa globalité, le FASO est loin de représenter ce à quoi, en vertu de la solidarité des Français, les Réunionnais pourraient prétendre.

LE MAIRE - D'autre part, même cette participation augmentée du FASO ne permet pas normalement de payer le personnel et le fonctionnement. En fait, dans beaucoup de communes, on n'applique pas les tarifs, et les gens sont payés un peu moins ; ce qui fait que le FASO suffit presque à alimenter les cantines. Mais à Saint-Denis, où on paye les gens au tarif normal, il se trouve qu'on est obligé d'intervenir pour autant que le FASO.

M. ANNETTE - Mais enfin, dans un article qui concernait les cantines, on sous-entendait que la participation du FASO baissait et entraînait l'augmentation de la subvention municipale ! Cela n'est pas tout à fait vrai.

LE MAIRE - C'est vrai.

M. ANNETTE - Mais le FASO augmente de 16 % !

M. GERARD Marc - N'oubliez pas que le FASO devrait payer intégralement les frais des cantines ! Or, nous sommes obligés de mettre 15 millions.

M. ANNETTE - C'est vous qui disez que le FASO devrait payer !

M. GERARD Marc - A l'origine, la Commune ne participait pas.

LE MAIRE - La participation communale a augmenté plus vite que le FASO.

M. ANNETTE - En tous les cas, pas en 83 ou 84.

M. GERARD Marc - Actuellement, le repas revient à 12 F. Le FASO divisé par le nombre de repas fait environ 6 F. Par conséquent, la Commune participe pour la moitié du repas.

M. ANNETTE - La contribution de la Commune n'augmente pas plus que celle du FASO !

M. GERARD Marc - Nous sommes obligés de faire face à un désengagement de l'Etat, puisque nous sommes obligés de prélever 15 millions.

M. ANNETTE - C'est une obsession que de parler de désengagement à tout bout de champ !

M. Maxime RIVIERE - Il m'est revenu que pour les les enfants de la Grande Chaloupe qui vont à l'école à la Possession, c'est la Commune de Saint-Denis qui rembourse les frais de repas. Est-ce exact ?

LE MAIRE - C'est exact.

M. Maxime RIVIERE - Je voudrais savoir si l'ascenseur est renvoyé pour les élèves des autres communes qui viennent manger à St-Denis.

LE MAIRE - C'est une bonne question. Nous allons justement faire une enquête pour savoir quelle est l'importance de cette affaire.

M. GERARD Gilbert - A l'occasion de ce budget, je voudrais faire part de la remarque de quelques personnes de l'Enseignement qui souhaiteraient qu'il y ait un effort de fait dans les cantines au niveau diététique. Je sais qu'il est toujours de bon aloi

de faire de l'autosatisfaction, mais enfin il semble que de temps à autre il y ait quelques problèmes.

LE MAIRE - Vous avez raison. Mais n'oubliez pas que nous distribuons 22 000 repas ; cela ne peut se passer sans aucun incident. Il arrive qu'il n'y ait aucun incident ; c'est déjà exceptionnel. Cela arrive, mais les rapports de l'Inspecteur sont quand même excellents. Sur le plan pédagogique, il y a aussi une action qui est menée par notre collègue, Mme FONTAINE, dans les cantines scolaires.

M. ANNETTE - Sur le premier budget qui nous avait été présenté, vous aviez prévu des frais de personnel en augmentation de 5 %. Est-ce que c'était en liaison avec la diminution du nombre de rationnaires ou d'élèves ? Parallèlement, vous aviez prévu des charges sociales de + 42 %. Est-ce qu'il y a eu une inversion ou une erreur, ou est-ce que ce n'était que des prévisions ?

LE MAIRE - C'était une erreur. On l'a rectifiée.

M. ANNETTE - Donc là, vous prévoyez une augmentation du personnel de 15,8 % au niveau de la rémunération. Est-ce que c'est un maintien du personnel et une augmentation de salaires ou est-ce qu'il y aura un mouvement sur le nombre de personnel compte tenu de l'évolution que connaissent les cantines scolaires ?

LE MAIRE - C'est un reclassement du personnel des cantines.

3 ABSTENTIONS.

ADOPTE A LA MAJORITE.

*

*

*